

Énoncé de confidentialité



Protection des renseignements personnels – Code de déontologie



CHRYSLER



Table des matières

Introduction.....	3
Définitions	4
Principe un – Responsabilité	5
Principe deux – Détermination des motifs de la collecte de vos renseignements personnels ...	6
Principe trois – Consentement	7
Principe quatre – Limitation de la collecte.....	8
Principe cinq – Limitation de l’utilisation, de la communication et de la conservation de vos renseignements personnels.....	8
Principe six – Exactitude	9
Principe sept – Mesures de protection	9
Principe huit – Transparence.....	9
Principe neuf – Accès individuel	10
Principe dix – Remise en question de la conformité	11

Introduction

Chrysler Canada Inc. (CCI) est une filiale de Chrysler LLC. Lorsque le terme « CCI » est utilisé dans le présent énoncé, il désigne Chrysler Canada Inc.

La protection de vos renseignements personnels est extrêmement importante pour nous. Nous sommes déterminés à respecter ou à dépasser les normes de protection des renseignements personnels établies par la législation applicable.

Afin de protéger votre vie privée et vos renseignements personnels, nous avons adopté le présent énoncé de confidentialité. Cet énoncé s'applique aux renseignements personnels des clients et d'autres personnes avec qui nous faisons affaire directement ou indirectement, mais non aux renseignements personnels de nos propres employés.

L'agent de la protection de la vie privée de CCI s'assure que nous respectons nos obligations aux termes du présent énoncé de confidentialité, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Canada) (aussi appelée « LPRPDE »), de la *Code civil du Québec*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (Québec), de la loi intitulée *Personal Information Protection Act* (Colombie Britannique) et de la loi intitulée *Personal Information Protection Act* (Alberta), ainsi que de toute autre loi fédérale ou provinciale applicable relative à la protection des renseignements personnels.

CCI prend au sérieux la protection des renseignements personnels. En clair, nous ne distribuerons pas de renseignements vous concernant, comme votre nom, votre adresse postale, votre numéro de téléphone et d'autres renseignements personnels, à d'autres personnes que des tiers reliés. Ces tiers sont des sociétés qui font partie du groupe de sociétés Chrysler LLC, des concessionnaires de CCI et des entreprises qui fournissent des services à CCI ou à ses concessionnaires.

CCI se réserve le droit de modifier le présent énoncé de confidentialité à l'occasion.

Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent dans le présent énoncé de confidentialité :

Renseignements personnels – renseignements relatifs à une personne identifiable (ou, au Québec, renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier). En règle générale, ces renseignements ne comprennent pas les renseignements sur les contacts d'affaires.

Collecte – la collecte, l'acquisition ou l'obtention par CCI de vos renseignements personnels sous toute forme, de toute manière et de quelque source que ce soit, y compris de tiers.

Utilisation – le traitement de vos renseignements personnels par CCI et ses fournisseurs de services et mandataires (collectivement, les « fournisseurs de services ») pour répondre aux besoins de CCI.

Communication – la communication de renseignements personnels à un organisme à l'extérieur de CCI pour répondre aux besoins de cet organisme; cette communication ne comprend pas la communication aux fournisseurs de services.

Consentement – le consentement à la collecte, à l'utilisation ou à la communication de vos renseignements personnels par nous. Ce consentement peut être donné de façon explicite, lorsque vous déclarez votre consentement d'une manière quelconque; « par abstention », lorsque vous avez l'occasion de refuser votre consentement et que vous ne le faites pas; ou de façon implicite, lorsqu'il est évident, de par la nature de l'opération, que votre consentement va de soi.

Principe un

Responsabilité

Nous avons nommé un agent de la protection de la vie privée qui est responsable de s'assurer de notre conformité au présent énoncé de confidentialité et aux lois applicables sur la protection des renseignements personnels et qui est plus particulièrement responsable des éléments suivants :

mise en œuvre de procédures visant à protéger vos renseignements personnels;

élaboration de procédures pour recevoir vos plaintes et vos questions et y répondre;

formation du personnel et communication au personnel de renseignements au sujet de notre énoncé de confidentialité et de nos pratiques de confidentialité;

préparation de renseignements visant à expliquer nos procédures;

surveillance permanente des faits nouveaux concernant la protection de la vie privée et la sécurité.

Nous sommes responsables de l'ensemble de vos renseignements personnels sur lesquels nous exerçons un contrôle. Seuls nos employés autorisés ont accès à vos renseignements personnels.

Si nous partageons vos renseignements personnels avec un fournisseur de services, nous nous assurons qu'un niveau comparable de protection est en place. Nous exigeons que le fournisseur de services se conforme à un certain nombre de dispositions, comme l'engagement de ne pas utiliser vos renseignements personnels à une fin autre que celle pour laquelle nous les avons fournis, de ne pas les communiquer à une autre personne sans nos directives à cet effet, de les retourner ou les détruire une fois les services rendus et d'aviser CCI immédiatement de toutes questions ou de toutes objections posées par une personne.

Dans ce contexte, puisqu'un certain nombre des fournisseurs de services auxquels nous avons recours sont situés aux États-Unis ou ailleurs, vos renseignements personnels pourraient être traités et conservés dans ce pays, et les pouvoirs publics, tribunaux, autorités policières ou organismes de réglementation des États-Unis pourraient être en mesure d'obtenir la communication de vos renseignements personnels en vertu des lois des États-Unis (y compris la *USA PATRIOT Act*).

Principe deux

Détermination des motifs de la collecte de vos renseignements personnels

Au moment où nous faisons la collecte de vos renseignements personnels ou préalablement à celle-ci, nous déterminons les motifs de cette collecte. Ces motifs comprennent les suivants :

aide aux clients relativement à leur achat et à l'entretien de véhicules automobiles et d'accessoires, y compris la personnalisation, les programmes de garantie et l'obtention de financement;

repérage des personnes intéressées à recevoir de l'information sur les produits et services de CCI et à d'autres fins concernant la mise en marché, et communication avec ces personnes;

conformité à la réglementation gouvernementale, y compris les exigences relatives aux notifications de rappel ou aux contrats de location;

participation à des programmes de fidélisation de la clientèle;

formation de notre personnel;

exploitation de notre ou de nos sites Web;

élaboration de principes et de solutions pour la conception de nos produits.

Si nous voulons utiliser ou communiquer vos renseignements personnels pour un nouveau motif, nous obtiendrons tout consentement nécessaire à cet égard.

Principe trois

Consentement

Nous obtenons un consentement avant de recueillir, d'utiliser ou de communiquer vos renseignements personnels, sauf lorsque les lois applicables sur la protection des renseignements personnels prévoient qu'un consentement n'est pas nécessaire.

Nous n'exigerons pas, comme condition à l'achat ou à la possession d'un véhicule ou à la réception d'autres produits ou services de CCI, que vous consentiez à la collecte ou à l'utilisation de renseignements personnels autres que ceux nécessaires à cette fin. Toutefois, à l'occasion, nous pouvons demander des renseignements additionnels; vous n'êtes en aucun cas obligé de les fournir.

La forme du consentement requis dépend du niveau de confidentialité des renseignements qui font l'objet de la collecte et des attentes raisonnables dans les circonstances.

Vous pouvez retirer votre consentement en tout temps, sous réserve de certaines restrictions légales. Nous vous informerons des conséquences d'un tel retrait.

Principe quatre

Limitation de la collecte

Nous ferons la collecte de vos renseignements personnels uniquement par des moyens équitables et légitimes, et nous ne recueillerons que les renseignements nécessaires aux fins indiquées.

Principe cinq

Limitation de l'utilisation, de la communication et de la conservation de vos renseignements personnels

Nous n'utiliserons ni ne communiquerons vos renseignements personnels à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été recueillis, sauf avec votre consentement ou tel que l'exige ou l'autorise la loi.

Lorsque nous n'aurons plus besoin de vos renseignements personnels, nous les détruirons, les effacerons ou les rendrons anonymes.

Nous ne donnons accès à vos renseignements personnels qu'aux employés et aux fournisseurs de services qui ont « besoin » de les connaître.

Si nous vendons la totalité ou une partie de notre entreprise à un nouveau propriétaire, la totalité ou une partie de vos renseignements personnels associés à notre entreprise (ou à cette partie) peuvent être communiqués à l'acheteur, mais uniquement aux termes d'une entente de confidentialité et conformément aux lois applicables.

Principe six

Exactitude

Nous nous assurons que vos renseignements personnels sont aussi exacts, complets et à jour qu'il le faut pour les fins auxquelles ils doivent être utilisés. Vous pouvez nous aider à assurer l'exactitude de vos renseignements personnels en nous avisant rapidement de tout changement.

Principe sept

Mesures de protection

La protection de vos renseignements personnels est importante pour nous. Nous prenons des mesures raisonnables pour protéger vos renseignements personnels contre la perte ou le vol, contre l'accès, la collecte, l'utilisation, la communication, la copie, la modification, le retrait ou la destruction non autorisés et contre d'autres risques semblables.

Nous prenons les précautions nécessaires lorsque nous retirons ou détruisons vos renseignements personnels afin d'empêcher des personnes non autorisées d'y avoir accès.

Principe huit

Transparence

Nous faisons preuve de transparence à l'égard de nos politiques et de nos pratiques en ce qui a trait à notre gestion de vos renseignements personnels.

Vous pouvez obtenir de l'information sur nos pratiques de protection des renseignements personnels en communiquant avec l'agent de la protection de la vie privée de CCI par courriel, à l'adresse privacyofficer.ca@chrysler.com, ou par téléphone, au 1 877 639-8629.

Principe neuf

Accès individuel

Sur demande écrite de votre part et sous réserve des lois applicables, nous vous indiquerons si nous avons des renseignements personnels vous concernant, si nous les avons communiqués et comment nous les utilisons, et nous vous y donnerons accès. Votre demande doit être adressée à notre agent de la protection de la vie privée.

Avant de répondre à votre demande, nous vérifierons votre identité. Nous vous répondrons dans un délai de 30 jours, et aucuns frais ne vous seront imputés.

Les lois applicables sur la protection des renseignements personnels peuvent contenir des restrictions qui nous obligent ou nous autorisent à vous interdire l'accès à vos renseignements personnels ou à limiter l'accès que nous vous donnons à ceux-ci.

Si vous faites la preuve que les renseignements personnels que nous avons à votre sujet sont inexacts ou incomplets, nous les corrigerons ou y ferons des suppressions ou des ajouts, au besoin. S'il y a lieu, nous transmettrons les renseignements modifiés à des tiers qui ont accès aux renseignements en question.

Principe dix

Remise en question de la conformité

Vous pouvez remettre en question la façon dont nous gérons vos renseignements personnels en vous adressant à notre agent de la protection de la vie privée.

Si vous formulez une question ou plainte à cet égard, nous vous informerons des procédures en place.

Nous faisons une enquête sur chaque plainte, et si une plainte est justifiée, nous prenons les mesures appropriées pour la régler, ce qui peut comprendre la modification de nos politiques et de nos pratiques.



Pour de plus amples renseignements

Communiquez avec l'agent de la protection de la vie privée de Chrysler Canada Inc.

à l'adresse :

privacyofficer.ca@chrysler.com

ou appelez au :

1-877-639-8629

ou visitez notre site Web à l'adresse :

<http://www.chryslercanada.ca/privacy/fr/>

Chrysler Canada Inc.